

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022**

Ordre du jour :

- Achat de la parcelle C 334 lieu-dit Chez Béguet
 - Projet salle associative Pont Fornant : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CCUR
 - Achat d'une balayeuse entre plusieurs communes et convention d'utilisation
 - Attribution logement n° 6 Écule
 - Choix de l'entreprise pour la création des réseaux de la crèche et la salle associative
 - Tour des commissions
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 10 février 2022 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Béatrice TISSOT, Yanis ETHEVE, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Gaëlle MESSINA, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI), Aline SIMOES (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Sébastien REY-GORREZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 20 décembre 2021.

DEL01 2022 : ACHAT PARCELLE C 334 lieu-dit Chez Béguet

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Rhône-Alpes a comme mission l'aménagement du territoire, en faveur de l'agriculture, le développement rural et la préservation de l'environnement.

La parcelle cadastrée C 334 lieu-dit Chez Béguet d'une superficie de **35a 64ca**, nature landes, est située en bordure de voirie, dans le périmètre d'un territoire sur lequel intervient la SAFER dans le cadre des missions précitées.

La SAFER est titulaire d'une promesse unilatérale de vente consentie par le propriétaire actuel des biens. Elle a effectué un appel public de candidatures pour l'acquisition de cette parcelle auquel la mairie de Minzier a répondu.

L'intérêt de la mairie de Minzier sur ce bien foncier réside, dans le projet de création de passage de canalisations. La SAFER a accepté la candidature présentée par la mairie de Minzier et lui a transmis une promesse unilatérale d'achat par substitution.

Pour réaliser la vente, la SAFER substituera la commune de Minzier qui acquerra le bien objet de la présente délibération au propriétaire actuel.

Les conditions sont les suivantes :

- Prix de vente : 900 €,
- Frais d'intervention de la SAFER : 780 €,
- La commune de Minzier s'engage

- 1/ à maintenir la destination du bien et à en garantir la pérennité pendant une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente.
- 2/ réaliser et poursuivre son projet tel qu'il a été agréé par la Safer et ainsi conserver au bien acquis une destination conforme aux objectifs de l'article L. 141-1 du Code rural ;
- 3/ plus précisément : travaux pour améliorer le réseau d'eau communal
- 4/ solliciter l'autorisation expresse de la Safer selon les modalités décrites ci-après avant tout morcellement, lotissement ou aliénation de la propriété - à titre onéreux – ou échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER pour la parcelle cadastrée 334 lieudit Chez Béguet section C
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat et tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

DEL02 2022 : PROJET SALLE ASSOCIATIVE PONT FORNANT : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA CCUR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22/2021 du 08 avril 2021 par laquelle le conseil municipal :

- a validé le projet de crèche mené par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) et d'un espace multi-accueil à l'étage,
- a autorisé l'architecte retenu par la CCUR à déposer un permis de construire comprenant l'aménagement de l'étage,
- et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à intervenir avec la CCUR pour finaliser le projet.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal l'autorisation de signer notamment la convention ci-annexée de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Il précise alors que la commune de Minzier dispose d'un droit de consultation tandis que la CCUR pilote le projet puis annonce l'échéancier suivant :

- fin février : réponses des offres
- courant mars : choix des entreprises,
- courant avril : début des travaux
- septembre 2023 : ouverture de la crèche et du centre multi-accueil à l'étage.

Suite à cet exposé, le conseil municipal confirme son autorisation à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Usse et Rhône.

DEL03 2022 : ACHAT D'UNE BALAYEUSE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES ET CONVENTION D'UTILISATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de mutualisation de l'achat et l'utilisation d'une balayeuse en partenariat avec les communes de Marlioz, Contamine-Sarzin et Jonzier-Epagny.

Après lecture des devis, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société BONFILS Terre de Savoie à hauteur de 15.278 euros HT. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil l'autorisation de signer la convention ci-annexée pour l'utilisation et l'achat de la balayeuse avec les communes de Marlioz, Contamine-Sarzin et Jonzier-Epagny et précise que la livraison peut se faire en avril 2022.

Suite à cet exposé, le conseil municipal :

- valide le devis de la société BONFILS Terre de Savoie pour une balayeuse BEMA 30 Dual – 2300 mm Power Master, d'un montant de 15.278 € HT ;
- donne son autorisation à signer la convention avec les trois communes de Marlioz, Contamine-Sarzin et Jonzier-Epagny.

DEL04 2022 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CRÉATION DES RÉSEAUX DE LA CRÈCHE ET LA SALLE ASSOCIATIVE

Dans le cadre du projet de construction de la crèche et de la salle associative, il y a lieu de réaliser les réseaux eau potable, et télécom. Après lecture des devis, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 17 315 euros HT et précise que la viabilité du terrain devrait être terminée début avril.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CHALLANSONNET TP pour un montant de 17 315 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les pièces s'y affèrent.

TOUR DES COMMISSIONS

Sécurité :

* *Chamoux* : Reprise du poteau incendie et du branchement Perreard avec mise aux normes de l'alimentation du poteau pour un montant de 9.152,50 € HT par l'entreprise CHALLANSONNET. Après discussion l'ensemble du conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire de signer le devis de l'entreprise CHALLANSONNET à hauteur de 9152,50 € HT et autorise les travaux.

* *Sécurisation hameau de Prévy* : projet d'aménagement en bonne voie.

Eau :

* Validation du conseil municipal pour l'équipement de sécurité du réservoir des Barraques par l'entreprise BESSON S.A.S pour un montant HT de 4.607 €

* Suite aux travaux du réservoir, et pour préserver les appareils ménagers, un réducteur de pression devra être installé entre le compteur d'eau et les installations domestiques à Épanezet.

Logement :

*** DEL05 2022 : ATTRIBUTION LOGEMENT N° 6 ECULE**

Suite au départ de Monsieur Michaël DOMROESE , locataire de l'appartement communal n° 6 situé Résidence de l'Écule, 20 route de L'Écule à Minzier, le 07 février 2022, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers, l'appartement n° 6 nommé ci-dessus a été attribué à Madame Alisson BAGNARA à compter du 07 février 2022 pour un loyer mensuel de 487 €, des charges mensuelles de 16 € et le versement d'une caution de 487 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°6 de la Résidence De l'Écule situé 20 route de L'Écule à Minzier au profit de Madame Alisson BAGNARA à compter du 07 février 2022 pour un loyer mensuel de 487 €, des charges mensuelles de 16 € et le versement d'une caution de 487 €.

* deux appartements sont encore libres :

- logement n°4 situé à la résidence du Bourg.

- Le studio à l'Écule destiné à accueillir un professionnel de santé ou une activité qui s'y rapproche.

Bâtiments :

* *Le devenir de la maison communale située route de la Fruitière* : consultation ouverte jusqu'au 30 avril 2022 ; une visite pour tous les habitants de Minzier est prévue le 12 mars prochain.

Finances :

* Rénovation de l'appartement situé au-dessus de la Mairie à hauteur de 10.520,40 € TTC

- * Mise aux normes alarme incendie salle des fêtes et mairie pour un montant de 3.727,20 € TTC
- * Illuminations Noël 2021 à hauteur de 1.957,19 € TTC
- * Rénovation du réseau eau potable et du réservoir, à hauteur de :
 - lot n°1 : Groupement BESSON – BORTOLUZZI – CHALLANSONNET : 138.157,22 €
 - lot n°2 : BESSON : 37.163,56 €
- * A prévoir : aménagement du coin cuisine dans la salle des associations ; le devis sera présenté au prochain conseil

Environnement :

- * *ONF* : programme de travaux 2022 sera consulté par la commission prochainement

Loisir - culture : Les jeunes âgés de 12/15 ans ont été sondés par la MJC du Vuache pour développer des activités sur le territoire de la commune. Un retour sera fait lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

CCJ : une présentation des différents projets du CCJ est prévue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Minziérois :

- * Suite à la publication de décembre 2021, la commune a eu un retour de Monsieur Luc Mery concernant la biodiversité au lac Vert, l'activité de pêche et la problématique des truites arc-en-ciel.
- * une réflexion est engagée sur la fréquence de publication et le choix des articles.

Travaux : concernant l'installation de la Fibre Optique : tout se déroule comme prévu.